

N° D'ORDRE : 2017-135

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 01

Excusés : 01

Absent: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2017.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

11- BOURSE POUR LES FUTURS BACHELIERS

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à attribuer une récompense aux bacheliers mandréens, quelle que soit la mention et le type de baccalauréat obtenus.

Monsieur le Maire explique que cette bourse sera attribuée chaque année sous forme de bon d'achat ou de carte cadeau d'une valeur de 50 €. Monsieur le Maire précise que cette bourse est attribuée également aux élèves ayant obtenu leur baccalauréat en 2017.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser chaque année une bourse sous la forme de cartes cadeaux d'une valeur de 50 € aux bacheliers mandréens.

- De dire que cette bourse sera également attribuée aux Mandréens ayant obtenu leurs baccalauréat en 2017.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**